



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.100  
13 juin 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme

et du budget-programme

Trente-septième session (reprise)

Genève, 11 et 12 juin 2001

Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

**Conclusions concertées<sup>1</sup>**

*Le Groupe de travail du plan à moyen à terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné le chapitre 11 A (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 (SECT. 11 A)),*

1. *Approuve* l'orientation programmatique du chapitre 11 A, qui tient compte de nombre d'observations formulées par le Groupe de travail à sa session de janvier 2001, pendant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Rappelle* les assurances données par le secrétariat, qui a garanti que les indicateurs de performance figurant dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, y compris ceux qui concernent la publication de la documentation dans les délais et l'évaluation des projets de

---

<sup>1</sup> Adoptées par le Groupe de travail à la dernière séance plénière de sa trente-septième session (reprise), le 12 juin 2001.

coopération technique, seraient pleinement pris en considération lors de l'examen à mi-parcours qui doit avoir lieu au deuxième trimestre de 2002;

3. *Remercie* le secrétariat des renseignements qu'il a fournis aux membres du Groupe de travail, et en particulier de ses exposés sur l'intégration de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);

4. *Souligne* que la CNUCED est appelée à jouer un rôle important dans l'application du Programme d'action, conformément à son mandat, et *se félicite* de ce que le secrétariat se soit engagé à œuvrer sans délai à la réalisation de ce programme, en veillant à ce que le Bureau du Coordonnateur spécial tire pleinement parti des travaux de fond sur les PMA qui sont actuellement menés par diverses divisions de la CNUCED, afin de contribuer à une intégration et une participation progressives et fructueuses des PMA à l'économie mondiale et au système commercial international;

5. *Recommande* d'ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 11 A.2, dans la section intitulée «Vue d'ensemble» : «Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le Conseil du commerce et du développement intégrera la mise en œuvre de cet instrument dans le programme de travail de la CNUCED, et les activités de ses mécanismes intergouvernementaux»;

6. *Juge* important de fournir une assistance aux PMA dans le domaine du commerce et de l'investissement, en particulier pour les aider à mieux participer aux négociations commerciales, et *demande* que cette question soit dûment prise en considération dans le cadre de l'application du sous-programme 9.3;

7. *Décide* d'examiner à une reprise de sa trente-huitième session, qui devrait être convoquée le plus tôt possible, les conséquences pour la coordination à l'échelle du système, prévue dans le sous-programme 9.5, des décisions que prendra l'Assemblée générale sur la base des recommandations que lui présentera le Secrétaire général de l'ONU à sa cinquante-sixième session concernant l'établissement d'un mécanisme de suivi efficace et bien défini pour l'application du Programme d'action adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément au paragraphe 116 dudit programme;

8. *Prend acte* de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, qui a réaffirmé la volonté du secrétariat d'assurer le bon fonctionnement du service chargé des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au sein du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et *souligne de nouveau* l'importance des travaux accomplis par la CNUCED dans ce domaine;

9. *Invite* le Secrétaire général de la CNUCED à étudier plus avant la possibilité de financer de façon stable et prévisible la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, ainsi qu'à lui présenter des propositions à ce sujet lors de sa prochaine session;

10. *Notant* le pourcentage de postes vacants à la CNUCED, en particulier pour les postes de rang élevé, *recommande* d'accélérer la procédure afin de les pourvoir, en veillant à améliorer la représentation géographique et la représentation des femmes;

11. *Rappelle* qu'il a demandé au secrétariat de mieux coordonner la publication des grands rapports de la CNUCED;

12. *Souligne de nouveau* qu'il attache une grande importance à la coordination horizontale au sein du secrétariat, ainsi qu'à l'amélioration de la collaboration entre les divisions, en particulier pour les questions intersectorielles, *accueille avec satisfaction* les renseignements fournis par le secrétariat sur les mesures prises pour atteindre ces objectifs, et *encourage* celui-ci à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

13. *Prend note* des renseignements détaillés communiqués par le secrétariat au sujet de la création d'une division de la gestion.

-----